



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 31 janvier 2024

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES DE TUGERAS-SAINT-AURICE LES 10 ET 17 MARS 2024

Les électeurs de la commune de Tugéras-Saint-Maurice sont convoqués le **dimanche 10 mars 2024** pour procéder à l'élection municipale partielle complémentaire de quatre nouveaux membres.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le **dimanche 17 mars 2024**.

La sous-préfecture de Jonzac procédera à la réception des déclarations de candidature en prenant préalablement rendez-vous :

- par téléphone au 05 46 27 46 63

- ou par mail à l'adresse suivante : sp-jonzac-reglementation@charente-maritime.gouv.fr

Pour le premier tour :

le mardi 20 février 2024 et le mercredi 21 février 2024

de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

le jeudi 22 février 2024

de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

En cas de second tour de scrutin :

le lundi 11 mars 2024

de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

le mardi 12 mars 2024

de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)